

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/.....⁰³⁰ /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION (n°167) SUR LA SECURITE
ET LA SANTE DANS LA CONSTRUCTION, 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2016/070/AN du 30 décembre 2016, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2017/.....⁰²⁶ /PRG/SGG du^{27 JAN. 2017}., portant promulgation de
la Loi L/2016/070/AN du 30 décembre 2016 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifiée la Convention (n°167) sur la Sécurité et la Santé dans la
Construction, 1988.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera
enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le^{27 JAN. 2017}.....


Prof. ALPHA CONDE